

Enquête publique : Autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur les ports qu'HAROPA PORT PARIS exploite (2024-2034)

La direction territoriale de Paris du Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (dit HAROPA PORT Paris) a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement de son autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur l'ensemble des ports qu'il exploite, pour la période 2024-2034.

Une enquête publique se déroulera du mardi 2 avril au mardi 7 mai 2024.



Documents

[Avis d'enquête HAROPA PORT PARIS](#)

[Arrêté inter-préfectoral portant sur l'ouverture de l'enquête publique HAROPA PORT PARIS](#)